



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses

Question écrite n° 59892

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur la situation des beneficiaires du regime minier, organisme de protection sociale qui a su, au fil des annees, s'adapter pour repondre au mieux aux besoins de la population qu'il assure. Ils se sont engages depuis deux ans dans les entretiens organises par le Gouvernement afin de reformer le systeme de protection sociale specifique a la profession miniere. Cette demarche devait permettre la perennisation du regime de securite sociale miniere pour assurer les droits des affilies, selon les engagements formels des gouvernements respectifs. Or, a la lecture des projets actuellement soumis aux instances de deliberation du regime minier, ils deplorent vivement que ces engagements ne soient pas respectes. Ainsi, seraient supprimees : le cumul salaire pension sur les six derniers mois d'activite ; le financement specifique de l'allocation deces ; la prescription quinquennale ; seraient egalement modifiees les conditions de validation des periodes de scolarite ainsi que les pensions de veuves qui seraient portees au taux de 52 p 100, mais dans des conditions d'attribution plus restrictives. En outre, des mesures reduisant les possibilites de financement des branches maladies et action sanitaire et sociale obereraient a court terme le fonctionnement meme du systeme. Enfin, le transfert trop brutal de la gestion des prestations familiales aux caisses d'allocations familiales mettrait en peril les droit du personnel et l'avenir des unions regionales. Il lui demande de reprendre les negociations concernant ces textes afin que les organisations des personnels soient prises en compte.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement entend honorer les engagements qui ont ete pris quant a la reforme du regime de securite sociale dans les mines. Toutefois, il considere que l'amelioration des prestations est indissociable de la modernisation de la gestion du regime minier. Certains aspects de cette gestion ont fait l'objet d'observations de la part des parlementaires elus des bassins miniers, comme des representants des salaries et des employeurs du secteur minier. Dans l'interet meme d'une mise en oeuvre rapide de cette reforme, le Gouvernement entend tenir le plus grand compte de ces observations. C'est la raison pour laquelle le ministre des affaires sociales et de l'integration a organise une serie de concertations avec les differents partenaires interesses afin de rapprocher les points de vue et de progresser dans l'elaboration des transformations necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59892

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3079